



République Française

VILLE DE SAUSSET – LES – PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51 – www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le **05 08 26**
ID : 013-211301049-20260730-DEC2026_166-CC



DECISION DU MAIRE N°DEC2026-166

SIGNATURE D'UN BAIL COMMERCIAL

Nomenclature ACTES : 1.1

Le maire de la commune de Sausset-les-Pins,

VU le Code général des collectivités territoriales, articles L 2122-21 et L 2122-22 résultant des dispositions de la loi N°96.142 du 21 février 1996, relative à la partie législative du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération N°2026-04-02 du 8 avril 2026 portant délégations du conseil municipal au Maire.

CONSIDERANT que la commune est propriétaire d'un local situé à la Ferme Neuve, place F. Grely 13960 SAUSSET-LES-PINS

CONSIDERANT l'intérêt de signer un bail commercial avec la société Vinaigrerie artisanale Côte Bleue en vue de l'exploitation d'une activité de fabrication et vente de vinaigre artisanal.

DECIDE

Article 1 : De signer un bail commercial avec la société Vinaigrerie artisanale Côte Bleue, immatriculée 883 113 037 au registre des commerces et des sociétés, ayant son siège social 22 avenue des Micocouliers 13960 SAUSSET-LES-PINS.

Article 2 : De conclure ce bail concernant les locaux situés à la Ferme Neuve d'une superficie de 106.6 m².

Article 3 : Ce bail est conclu pour une durée de neuf ans à compter du 15 août 2026.

Article 4 : Monsieur le maire est autorisé donc, à signer ce bail ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Article 5 : Monsieur le Directeur général des services et Monsieur le responsable du service de gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sausset-les-Pins, le 30 juillet 2026



Le Maire,
Maxime MARCHAND